

Comité régional de l’Afrique

Original : anglais

Soixante-quinzième session
Lusaka, République de Zambie, 25-27 août 2025

Point 16.1 de l’ordre du jour provisoire

Rapport de situation sur la Stratégie régionale pour accélérer la mise en œuvre et le suivi des plans d’action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens (2023-2030) dans la Région africaine de l’OMS

Document d’information

Sommaire

	Paragraphes
Contexte	1-3
Progrès réalisés et mesures prises	4-8
Enjeux et défis.....	9
Prochaines étapes	10-12

Contexte

1. La résistance aux antimicrobiens constitue un sujet de préoccupation croissante dans la Région africaine de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en raison de l'insuffisance des infrastructures sanitaires, du lourd fardeau des maladies infectieuses et non transmissibles¹ et de l'usage abusif des antibiotiques. La résistance des bactéries aux antimicrobiens a été associée à environ 4,71 millions de décès dans le monde en 2021, dont 1,14 million lui sont attribuables. L'Afrique subsaharienne affichait les taux de mortalité les plus élevés. On prévoit que d'ici à 2050 la résistance aux antimicrobiens pourrait causer 1,91 million de décès par an et être associée à un total de 8,22 millions de décès dans le monde.²

2. En 2023, la soixante-treizième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique a adopté la Stratégie régionale pour accélérer la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens (2023-2030). La stratégie fixe quatre objectifs et cinq cibles à atteindre d'ici à 2030, à savoir que tous les États Membres sont censés : i) instituer des mécanismes de gouvernance fonctionnels « Une seule santé » en matière de résistance aux antimicrobiens ; ii) disposer de systèmes nationaux de suivi et d'évaluation ; iii) mener des campagnes nationales de sensibilisation ; iv) faire partie du système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, fournir et utiliser des données pour la prise de décisions ; et v) mener des interventions visant à optimiser l'usage responsable des antimicrobiens.

3. Le présent rapport récapitule les progrès accomplis en 2024 dans la mise en œuvre de la stratégie en fonction des données issues de l'enquête d'autoévaluation nationale de 2024 sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens, à laquelle les 47 États Membres ont participé.³ Il met également en lumière les défis rencontrés et présente les prochaines étapes.

Progrès réalisés et mesures prises

4. Vingt-deux États Membres⁴ (47 %) ont institué un mécanisme de gouvernance fonctionnel « Une seule santé » pour la résistance aux antimicrobiens qui définit les rôles et les responsabilités de tous les secteurs et prévoit des dispositifs de responsabilisation établis, ce qui permet de réaliser les interventions prioritaires liées à la résistance aux antimicrobiens. Les 47 États Membres de la Région africaine de l'OMS disposent tous de plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens reposant sur l'approche « Une seule santé », et 35⁵ d'entre eux (74,5 %) ont été approuvés par les autorités nationales.

¹ Organisation mondiale de la Santé. Les maladies transmissibles et non transmissibles en Afrique en 2021-2022. Brazzaville : Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, 2023. (<https://www.afro.who.int/publications/communicable-and-non-communicable-diseases-africa-202122>)

² Mohsen N, Vollset SE, Ikuta KS, Swetschinski LR, Gray AP, Wool EE. Global burden of bacterial antimicrobial resistance 1990–2021: a systematic analysis with forecasts to 2050.

³ Enquête nationale d'autoévaluation sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens (TrACSS 2024) : (<https://new.amrcountryprogress.org/>)

⁴ Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Nigéria, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe.

⁵ Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Zambie et Zimbabwe.

5. Tous les 47 États Membres ont répondu à l'enquête d'autoévaluation nationale de 2024 sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens, ce qui marque une étape importante dans le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens dans la Région. En particulier, 19 États Membres⁶ (40,4 %) ont mis en place des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, élaboré un plan de suivi et d'évaluation et désigné un point focal dédié pour suivre et rendre compte des progrès accomplis dans l'exécution de leurs plans d'action nationaux.

6. Tous les États Membres ont participé activement à la célébration de la Semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens afin d'accroître la sensibilisation et d'améliorer la compréhension de la résistance aux antimicrobiens par une communication, une éducation et une formation efficaces en ciblant les parties prenantes prioritaires de tous les secteurs. Dix-huit États Membres⁷ (38 %) mènent des campagnes nationales de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens impliquant différents secteurs pour accroître la compréhension de ce sujet et encourager le changement des comportements.

7. Quarante-quatre États Membres⁸ (94 %) sont enregistrés dans le Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, et 25⁹ (53,2 %) d'entre eux utilisent des données factuelles produites pour élaborer les politiques et les pratiques, et pour atténuer la menace que constitue la résistance aux antimicrobiens. En outre, 45 États Membres¹⁰ disposent d'un ou de plusieurs laboratoires de référence dotés des capacités nécessaires pour effectuer des tests de sensibilité pour des bactéries d'importance critique.

8. Vingt-deux États Membres¹¹ (47 %) mènent des interventions telles que la mise en œuvre de programmes pour le bon usage des antimicrobiens à l'échelle nationale et dans les établissements de santé, et l'élaboration de lignes directrices nationales visant à optimiser l'usage responsable des antimicrobiens dans les établissements de santé en vue d'améliorer les résultats pour les patients. Qui plus est, 40 États Membres¹² (85,1 %) disposent de lois ou réglementations sur la prescription et la vente d'antimicrobiens à usage humain.

Enjeux et défis

9. Des progrès ont certes été accomplis, mais des difficultés subsistent, y compris : la coordination fragmentée de l'approche « Une seule santé » entre les programmes pour combattre la résistance aux

⁶ Bénin, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Mozambique, Namibie, Nigéria, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Togo et Zimbabwe.

⁷ Algérie, Botswana, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mozambique, Namibie, Niger, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zimbabwe.

⁸ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

⁹ Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Togo, Zambie et Zimbabwe.

¹⁰ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

¹¹ Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Namibie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Zambie.

¹² Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mali, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

antimicrobiens et les programmes connexes ; le manque de points focaux chargés du suivi et de l'évaluation ; la participation insuffisante des parties prenantes de divers secteurs dans les campagnes de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens ; le nombre réduit de pays disposant de données de surveillance à l'échelle nationale pour suivre l'évolution de la résistance aux antimicrobiens ; et l'insuffisance des programmes pour le bon usage des antimicrobiens visant à encourager l'utilisation responsable des antimicrobiens.

Prochaines étapes

10) Voici les mesures que les États Membres devraient prendre :

- a) mettre en place une structure de gouvernance nationale officielle « Une seule santé » pour renforcer la coordination entre les secteurs ;
- b) renforcer la capacité à suivre et évaluer les plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens et veiller à la notification annuelle des données dans le cadre de l'enquête tripartite d'auto-évaluation nationale sur la résistance aux antibactériens en vue du plaidoyer et de la mobilisation des ressources ;
- c) promouvoir la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens et l'engagement des parties prenantes de divers secteurs par l'éducation, les campagnes médiatiques et les initiatives communautaires ;
- d) renforcer la capacité nationale à notifier les agents pathogènes prioritaires et à utiliser les données de surveillance du système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens pour une prise de décision éclairée ;
- e) renforcer les compétences essentielles en matière de bon usage des antimicrobiens dans tous les secteurs en incluant la résistance aux antimicrobiens dans les programmes d'éducation et de formation.

11) Voici les mesures que le Secrétariat de l'OMS et les partenaires devraient prendre :

- a) renforcer les capacités et mobiliser les partenaires et les ressources afin de faciliter la mise en œuvre efficace de la stratégie ;
- b) continuer à suivre les progrès accomplis vers l'atteinte des cibles et à publier des lignes directrices et des outils à l'attention des pays en vue de la mise en œuvre de la stratégie.

12) Le Comité régional est invité à prendre note du présent rapport de situation.